

## **Procès-verbal de l'assemblée des délégués (AD) de SVRJS du vendredi 12 juin 2009, à 19h45 à Porrentruy**

Président de SVRJS, Serge Jubin salue l'assemblée et remercie les délégués des 28 clubs membres de SVRJS pour leur présence à la 37<sup>e</sup> AD ordinaire de l'association, créée en 1972.

En préambule, il souhaite que l'assemblée observe une minute de silence en l'honneur de 2 figures du volley régional : Frédéric Schlub et Jean-Pierre Froidevaux, décédés à 57 et 69 ans, en 2008 et 2009. « La disparition de ces fidèles du volley, des Messieurs, nous rend très tristes, mais fiers et enrichis de les avoir connus et côtoyés », relève le président.

Serge Jubin salue M. Gérard Guenat, maire de Porrentruy, et M. Jean-Claude Salomon, chef de l'Office des sports du Canton du Jura, ainsi que les représentants des médias.

Aucun représentant de Swiss Volley n'est présent (un courriel l'avait annoncé au comité). Serge Jubin le regrette.

### **1. Enregistrement des ayants droit**

52 délégués sur les 106 convoqués (selon le document officiel de décompte des licences) sont présents. La majorité est à 27.

Les clubs suivants sont excusés : Femina Alle, VBC Courroux-Courcelon, DTV Brügg, SFGF Bassecourt.

Les clubs suivants sont absents : VBC Biel/Bienne, VBC Sixième 7.

Les membres d'honneur suivants sont excusés : Jocelyne Caccivio, Rémy Evalet, Gilbert Frieden et Raoul Voirol.

Jean-Pierre Von Känel, président de la CJR, est également excusé.

### **2. Salutations et accueil**

Les salutations ayant été réalisées au point 1, Serge cède la parole aux invités.

### **3. Discours des invités**

M. Gérard Guenat, maire de Porrentruy, présente sa ville et souhaite de bons et fructueux débats à l'assemblée. Il est vivement applaudi par l'assemblée.

M. Jean-Claude Salomon s'exprimera dans les divers.

Pablo Brenlla fait une présentation du club qui reçoit les délégués, le VBC Porrentruy. Il précise que son club a fêté 30 ans en 2008. Un diaporama retraçant ces années est présenté.

Serge Jubin salue la performance remarquable de la SAR SVRJS filles B, championne suisse, début avril, à Tenero. Il cite les coaches et les filles championnes : Leonardo Portaleoni, de VFM, et Jean-Daniel Bolgiani, FSG Courfaivre, les coaches ; Les filles championnes : Aline Leuba, de La Chaux-de-Fonds (VBC La Suze) ; Céline Baur (VBC Bienne) ; Sophie Hugentobler (VBC Bienne) ; Nicole Jeandupeux (VBC Bienne) ; Lise Mühlemann, de Reconvilier (VBC Bienne), Aurélie Sieber (VBC Bienne) ; Sophie Thallinger, de Büren an der Aare (VBC Bienne) ; Laura Unternährer, de Reconvilier (VBC Bienne) ; Aude Buchwalder, de Porrentruy (VFM) ; Paula Nussbaumer (VBC Porrentruy) ; Amandine Régnier, de Vendlincourt (VBC Porrentruy) et Sarah Etique, de Cornol (VBC Porrentruy).

Il félicite également :

- les autres équipes SAR
- les équipes juniors filles M21 et M18 du VBC Biel/Bienne pour leurs titres nationaux
- les mini M16 garçons de BMV 92, eux aussi champions CH

Toutes ces équipes sont saluées par les applaudissements nourris de l'assemblée.

Il exprime également sa reconnaissance à M. Michel Hefti qui prend sa retraite volleyballistique après une carrière de volleyeur et d'arbitre. Serge souligne que Michel a sifflé 1158 matches. Un grand bravo et mille mercis !

Serge Jubin remercie encore toutes les personnes qui se sont investies pour le volleyball dans notre région. Il rappelle que l'assemblée des délégués, 2 ans auparavant, l'a mandaté ainsi que son comité pour entamer une série de réformes. Il constate que cet esprit réformateur a été contrecarré par le poids des habitudes et le conservatisme « confortable » de certains. Il souhaite que chacun, durant cette assemblée, garde une « conscience de l'intérêt général ». Il espère que les débats de la soirée se feront dans un esprit constructif et seront empreints de respect.

#### **4. Elections des scrutateurs**

Sont désignés scrutateurs : Daniel Röthlisberger du VBC Mervelier et Matthias Kopp du VBC Nidau.

L'assemblée accepte ces scrutateurs à l'unanimité.

#### **5. Procès verbal de l'AD du 13.06.2008 à Bienne**

La lecture du PV, envoyé dans la brochure de convocation, n'est pas demandée. Il est accepté à l'unanimité avec remerciements à sa secrétaire, Annelise Chevillat.

Jean-François Waelchli (SMG Bienne) demande qu'un point « Avenir de l'association » soit rajouté à l'ordre du jour. Serge Jubin précise qu'une information orale sera donnée au point 6. Jean-François annule sa demande.

- #### **6. Rapports annuels :**
- du président de SVRJS
  - du président des arbitres

- **du président du secteur compétition**
- **du président de la CJR**
- **du responsable minivolley**

Ces rapports, ainsi que les comptes-rendus des équipes SAR, figurent dans la brochure de convocation. Il est renoncé à leur lecture.

Julien Hostettler revient sur le projet de fusion des régions de Swiss Volley. Il en refait rapidement l'historique. Après l'AD 2008, une consultation générale a été lancée en Suisse. Il en est ressorti que les associations romandes étaient opposées à ce projet. Ensuite, à la grande surprise de toutes les associations, Swiss Volley a décidé d'abandonner le projet malgré l'énergie et l'argent investis. Un rapprochement avec les régions voisines de Bâle, Berne et Soleure a été envisagé. Mais Bâle s'est retiré de ce projet, un rapprochement avec les autres régions devenait donc difficile pour notre association.

Il est aussi évoqué une coopération technique avec les régions romandes. En stand by.

Serge Jubin apporte des compléments à son rapport. Il lit le texte suivant :

« En ma qualité de président, je me dois de vous fournir une information complémentaire, pour relater un événement récent et désagréable :

Je me dois d'abord de refixer le cadre de fonctionnement de notre association. En 2007 et 2008, votre assemblée a ratifié une nouvelle hiérarchisation des organes de l'association. Nous avons constaté, en 2007, que certains présidents de commissions ou mandataires, pas élus par l'AD, disposaient en réalité d'énormes pouvoirs : président technique, responsable du championnat, président des arbitres, etc.

L'objectif des réformes – et cela figure dans les nouveaux statuts : c'est de clarifier la répartition des pouvoirs. Votre assemblée est l'organe suprême, ses compétences sont définies dans les statuts.

La nouveauté, c'est la réunion des pouvoirs opérationnels, exécutifs et stratégiques au sein d'un « grand comité ». Vous y avez élu, en 2007, celles et ceux qui font notre association. Je vous expliquais l'année passée, que ce ne fut pas très facile de fédérer des intérêts très divers. De passer de préoccupations sectorielles à l'intérêt général.

Après une année, plusieurs membres de ce nouveau comité sont partis, acceptant mal la quête de compromis.

Fort heureusement, il est resté des gens, dans ce comité, qui ont préféré offrir de leur disponibilité et de leurs compétences pour viser les buts de la réforme. Comme je l'écris dans mon rapport – nos débats sont certes restés vifs, mais plus constructifs, avec davantage d'inclination à chercher un compromis, à mettre de l'eau dans son vin, pour viser l'intérêt général de la région, du volley et de tous les clubs.

Nous avons annoncé en 2007 vouloir entreprendre des réformes. Il y en a eu de nombreuses, sportives, financières, d'organisation, hiérarchiques aussi. Le plus souvent, avec la compréhension de la majorité. Il y eut aussi le virage vers la rigueur, vers les sanctions lors de l'inobservation des règles.

Entamées de longue date, déjà par le précédent comité, les réformes du fonctionnement de l'arbitrage avaient échoué en 2007-2008, faute de consensus au sein du comité.

Le débat a été repris la saison passée, avec notamment un nouveau représentant des arbitres au comité : Loïc Devanthéry, recherché par le comité – aucun prétendant n'ayant émané de l'assemblée des arbitres. Je rappelle que Vincent Brêchet et Pierre Lugrin avaient démissionné il y a une année.

Notre comité a donc, à plusieurs reprises, réfléchi aux mesures susceptibles d'éviter des récriminations, aller vers davantage d'égalité de traitement et, améliorer l'arbitrage dans son ensemble. Nous avons adopté un panel de mesures – que Loïc vous détaillera plus tard. La méthode et les mesures n'ont pas plu à la commission d'arbitrage. Une commission qui, hiérarchiquement, dépend du comité. La nouvelle organisation fait que les convocateurs d'arbitres, comme les membres de la CRA, sont des mandataires.

Le comité a accepté d'entendre la CRA, malgré l'inadéquation du langage (!). Il a revu le plan des réformes pour tenir compte des remarques.

Malheureusement, malgré sa volonté de conciliation, le comité a dû constater, avec regret et tristesse – c'est en tout cas mon cas – que Madeleine et Vincent Brêchet ont rompu la confiance indispensable entre le comité et ses mandataires. Il y a eu des accusations calomnieuses et une attitude que le comité a qualifiée d'ignoble lors de l'assemblée des arbitres le 3 juin dernier à Moutier.

Lors d'une séance extraordinaire, après mûre réflexion, le comité a décidé dimanche dernier que la confiance est effectivement rompue et il a résilié avec effet immédiat les mandats de convocateurs et de membres de la CRA de Madeleine et Vincent Brêchet.

Pour qu'une association comme la nôtre fonctionne, il faut qu'il y ait un rapport de loyauté entre les gens qui travaillent. Or, entre les mandataires que j'ai cités et le comité, cette loyauté a été brisée. Chacun a une pleine liberté de pensée, de parole, d'appréciation. Mais il y a un lieu pour les exprimer. Prendre l'assemblée des arbitres à témoin pour déverser son fiel sur le comité, avec des insinuations déplacées, dénigrer systématiquement et sournoisement l'organe élu de l'association, n'est plus acceptable.

Le comité a traité cette affaire délicate avec recul, sans émotions et éventuelles rancœurs.

Honnêtement. Nous avons instruit les faits à charge et à décharge. Nous relevons que Madeleine et Vincent Brêchet ont fait et font beaucoup de travail pour notre association, depuis près de 3 décennies. Le comité avait souhaité renouveler les mandats. Jusqu'au clash de l'assemblée des arbitres.

Je termine cet exposé par 2 éléments :

- Comme président de cette association, qui dit à l'article 4 des statuts que « le but de SVRJS est la promotion, le développement, l'organisation et le contrôle du volleyball au sein de l'association Jura-Seeland », je ressens de la gêne et un malaise quand toute l'attention, toute l'énergie, toute l'émotion se focalisent sur un élément très particulier, une personne, un couple, une composante sectorielle de notre sport. C'est certes important, mais pas tellement important qu'on perde de vue d'autres objectifs, d'autres constats, d'autres paramètres. Interrogeons-nous : qu'est-ce qui est le plus important : les titres nationaux de nos équipes juniors filles ? les difficultés de voir certains clubs s'engager ou non pour la relève ? L'assèchement des équipes en 2<sup>e</sup> ligue, messieurs et dames... Entre autres questions générales. Demandons-nous : en quoi l'affaire des convocateurs d'arbitres interfère-t-elle dans les titres nationaux, ou les questions de relève. Je suggère de mettre les affaires à leur juste niveau.
- Le comité s'applique à régler tous les problèmes. Sportifs, financiers, de personnes, des clubs, d'organisation d'arbitrage. A mon grand regret, l'arbitrage est un problème qui absorbe beaucoup d'énergie, parfois au détriment des autres départements. L'arbitrage est indispensable, l'arbitrage de qualité contribue aussi au développement du volley. Mais le volley, ce n'est pas seulement l'arbitrage.

Dernière précision : votre assemblée est compétente pour élire le comité – c'est le point 11 de l'ordre du jour. L'AD n'est pas compétente pour désigner les mandataires. La décision prise par le comité de résilier les mandats de deux mandataires n'est pas soumise à votre assemblée. L'instance de recours est la Commission de jugement des recours. On ne votera donc pas.

Je suis disposé à tout de même ouvrir la discussion, vous pouvez poser des questions, émettre des avis. De manière posée, digne et réfléchi. En respectant les formes et les compétences des différentes instances. »

Vincent Brêchet demande la parole. Le règlement de la CRA existe. Il rappelle que la première séance de la saison de la CRA a eu lieu le 25.03.2009. La CRA n'a malheureusement pas été avisée des réformes en cours et son avis n'a pas été demandé. Il précise que la remarque faite par Madeleine à l'assemblée des arbitres n'a pas été faite au bon moment, elle s'en excuse. Il récuse le droit au comité de passer par-dessus une assemblée des arbitres qui a élu démocratiquement les gens. Il accuse le comité de s'être assis sur le règlement de la CRA. Il n'est pas d'accord avec son exclusion.

A propos du rapport minivolley : Maurizio Minello souhaite corriger son texte : chez les minis filles M14 c'est le VBC La Suze qui a gagné le titre et Volleyboys chez les garçons.

Les rapports écrit et oraux sont acceptés en bloc à 43 pour et 4 contre.

## **7. Comptes 08-09 : - présentation des comptes - rapport des vérificateurs**

Serge Jubin présente les comptes et explique les points importants. Les comptes bouclent sur un excédent de revenus de CHF 13'309.15. Sans la dissolution des provisions, le déficit de fonctionnement serait de CHF 1'114.70.

Le président remercie le Conseil du Jura Bernois et le Canton du Jura pour les subventions accordées.

Il commente encore le bilan. La fortune réelle de SVRJS se monte à CHF 51'553.20. Personne ne s'oppose à la dissolution de cinq provisions « surannées » de CHF 14'423.85, montant intégré dans les comptes 2008-2009. L'information est détaillée dans la brochure de convocation à l'AD.

Le rapport des vérificateurs des comptes est lu par FSG Le Cornet Crémines (qui a vérifié avec VBC Plateau de Diesse). Les vérificateurs recommandent à l'AD d'accepter les comptes et demandent de donner décharge à la caissière et au comité.

Les comptes, la décharge au comité et le rapport des vérificateurs sont approuvés à l'unanimité.

## **8. Admissions/démissions/exclusion**

Démissions : VBC Plateau-de-Diesse – La Neuveville, Fémina Alle

Admission : FSG Avenir Porrentruy

Exclusion : aucune

Les démissions et admissions sont acceptées à l'unanimité.

## 9. Attribution des titres

Mini M12F :	VFM	Mini M12G:	VBC La Suze
Mini M14F :	VBC La Suze	Mini M14G :	Volleyboys Bienne
Mini M16F :	VBC La Suze	Mini M16G :	BMV 92
Mini Mixte 2-2 :	BMV 92		
D2L :	VBC La Suze	M21G :	VBC Porrentruy
H2 :	Volleyboys Bienne	M21F :	VBC Biel/Bienne
D3 :	VBC La Suze	M19G :	BMV 92
H3 :	VBC 6 <sup>e</sup> Set	M18F :	VBC Biel/Bienne
D4 :	VBC Nidau	M16F :	VBC Biel/Bienne
Dames loisirs :	VBC Mervelier	M16G :	VBC La Suze

Une pause d'une dizaine de minutes est proposée. Le VBC Porrentruy offre l'apéritif.

## 10. Présentation du championnat 09-10

Claude Devanthéry commente brièvement le championnat prochain et la formation des groupes.

Le tirage au sort de la coupe a été effectué. Dès demain, les résultats du tirage seront sur le site. Roland Zbinden en explique brièvement les principes.

Minivolley : Maurizio Minello est démissionnaire. Les clubs vont très prochainement recevoir la documentation relative au championnat mini. Bérénice Willemin reprend la charge de responsable minivolley de la région.

Arbitrage : Loïc Devanthéry informe l'assemblée que dès l'année prochaine il n'y aura plus qu'une seule région de convocation pour la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> ligue. Pour les ligues inférieures, les 2 régions de convocation sont maintenues. La FIVB a édicté de nouvelles règles de jeu que notre région se doit d'appliquer. Loïc les explique.

Site SVRJS : Marco Severino présente les possibilités qu'offre le site SVRJS.ch.

Règlementations : Vincent Brêchet demande si la coupe est une compétition de clubs ou d'équipes. Serge lui répond que la coupe reste une compétition de club mais vu le petit nombre d'équipes inscrites chez les hommes, plusieurs équipes d'un même club sont inscrites. Ce sont des équipes fermées. Il y a donc une incidence sur les licences.

- ## 11. Elections :
- du président de SVRJS
  - des membres du Comité
  - des vérificateurs des comptes
  - des membres de la CJR

Karin Villard, Julien Hostettler, Julien Lautenschlager et Annelise Chevillat sont démissionnaires du comité. Serge Jubin les remercie chaleureusement pour leur engagement au service de SVRJS. Ils sont vivement applaudis par l'assemblée.

Cinq membres du comité sont candidats – et motivés – à poursuivre : Harmonie Caillet, Claude Devanthéry, Marco Severino, Loïc Devanthéry et Serge Jubin.

Pour les postes vacants, le comité propose les candidatures de Fabienne Aeschlimann – pour la caisse ; Jean-Daniel Bolgiani – au poste de responsable de la filière filles ; et Florian Greppin – aux relations extérieures. Aucune candidature pour le poste de secrétaire n'est parvenue.

Le président précise que le comité avait été élu pour deux ans en 2007. Les statuts adoptés en 2008 précisent que les élections s'opèrent les années paires. Les élections 2009 le seront donc pour une année, 2010 étant, statutairement, une année paire d'élections.

Il propose de procéder tout d'abord à l'élection du président puis à celles de chaque membre du comité individuellement:

Serge Jubin fait acte de candidature pour le poste de président. Il souhaite poursuivre le travail de réformes entamés en 2007 :

« Je suis disposé à poursuivre mon activité à la présidence de l'association et du comité, pour une année au moins, selon le programme et l'organisation mise en place depuis deux ans. Je tiens à dire ici que le comité a mis du temps à trouver son rythme de travail, mais il l'a fait, surmontant la diversité de ses membres. Il y règne aujourd'hui une bonne ambiance de travail, une volonté commune de faire fonctionner l'association, dans son intérêt général, celui du volleyball et celui des clubs. Nous y avons développé une solidarité, une collégialité et la conscience des décisions assumées et partagées ensemble.

Si les élections sont individuelles, la mienne comme celle des autres membres du comité, nous souhaitons vivement qu'elles soient favorables – ou défavorables – pour nous toutes et tous. »

Claude Devanthéry demande si d'autres personnes sont candidates au poste de président. Personne ne se présente. L'AD passe au vote. Serge est réélu à 45 voix et 3 abstentions.

Claude Devanthéry, responsable du secteur des compétitions, est réélu membre du comité avec 49 voix.

Harmonie Caillet, responsable de la filière masculine, est réélue au comité avec 47 voix.

Marco Severino, webmaster, est réélu membre du comité avec 50 voix.

Loïc Devanthéry, représentant des arbitres, est élu au comité avec 44 voix.

Fabienne Aeschlimann, caissière, est élue au comité avec 50 voix.

Jean-Daniel Bolgiani, responsable de la filière féminine, est élu au comité avec 50 voix.

Florian Greppin, responsable relations extérieures, est élu au comité avec 49 voix.

Aucun candidat ne se présente pour le poste de secrétaire. Serge Jubin demande d'en parler dans les clubs. Il demande à l'AD de déléguer la recherche d'un titulaire de ce poste au comité. L'AD accepte cette façon de faire. Annelise Chevillat fonctionnera ad interim.

Concernant les vérificateurs de comptes, le VBC Plateau-de-Diesse – La Neuveville est sortant. Il reste le VBC Le Cornet-Crémines et BMV92 (auparavant suppléant). Ces 2 clubs sont élus à l'unanimité.

FSG Société de Courfaivre se propose pour être suppléant et est élu à l'unanimité.

Pour la Commission de jugement des recours, Jean-Pierre Von Känel (président), Jean-Luc Goetschi, Benoit Gogniat et Jean-François Waelchli (membres) sont candidats à leur propre poste. Serge Jubin propose de les réélire en bloc. Ils le sont à l'unanimité.

Serge Jubin remercie encore celles et ceux, élus ou mandataires, qui consacrent de leur temps à notre association, qui partagent leurs compétences, acceptent de tenir compte de l'intérêt général.

Il remercie de manière appuyée les membres du comité qui s'en vont, ainsi que Maurizio Minello et Patrick Rossi, mandataires démissionnaires. Ils sont vivement applaudis.

## **12. Fixation de la cotisation des membres**

La cotisation est inchangée à CHF 200.-. Elle est acceptée à l'unanimité.

## **13. Budget 09-10 - approbation des indemnités - approbation du budget**

Une correction est apportée dans le projet de Règlement des indemnités (avant-dernière page de la brochure de convocation), au chapitre « arbitres et experts » : Forfait, erreur de programmation : l'indemnité est de CHF 50.00 et non de CHF 40.00. Le RI, avec la modification ci-dessus, est accepté à l'unanimité.

Budget :

Le comité propose de reconduire la double subvention de Fr. 3000.- aux sports-études de VFM et de la structure Volley-Rookies établie à Bienne (gérée par la Région Berne).

Le comité propose de doubler le montant mis à disposition des SAR garçons, avec la perspective de créer 2 équipes SAR garçons (de 3000 à CHF 6000.-). Il s'agira par ailleurs de mieux cadrer les dépenses des SAR féminines, avec une enveloppe de CHF 8000.-.

Le comité reconduit le poste « soutien aux activités et à la formation », avec un montant de CHF 3000.-, non couvert par les recettes ordinaires du budget.

Dans les recettes, le comité propose de faire un geste en faveur des clubs. Il propose de réduire l'inscription aux championnats de Fr. 50.- par équipe adulte et de Fr. 25.- par équipe juniore – ce qui ramène aux montants inscrits dans le RI.

Au final, le budget 2009-2010 de SVRJS présente un excédent de charges de CHF 4'110.-, à puiser au besoin sur la fortune de l'association.

Le budget tel que présenté, sans commentaire particulier, est accepté par 50 voix contre 0.

## **14. Propositions éventuelles des membres**



BMV 92 a formulé, dans les délais et les formes, quatre propositions:

1. Instaurer un délai de traitement (réponse comprise) de 30 jours pour traiter les recours, au comité et à la CJR

Le comité est d'accord avec cette proposition avec 2 nuances. Si la CJR a besoin de plus de temps, le délai de 30 jours peut être rallongé. Elle devra alors en informer les différentes parties en motivant sa demande. Le délai de 30 jours ne peut s'appliquer que pour le traitement d'un recours à l'échelon d'une instance. S'il y a un 2e recours, il y a forcément un 2e délai de 30 jours.

La proposition de BMV 92 avec les nuances du comité est acceptée.

2. Rabais de 50% sur la finance totale d'inscription au championnat et suppression de l'exigence de quota pour les équipes juniors masculines

Le comité propose de ne pas accepter la proposition.

Maurizio Minello amène quelques précisions et rappelle que cette proposition n'est valable que tant que le championnat juniors garçons se déroule sous la forme de tournois.

L'assemblée passe au vote. La proposition de BMV 92 est acceptée avec 21 voix contre 19.

3. Elaborer et diffuser sur le site un bref descriptif de chaque poste du comité et des mandataires de SVRJS

Le comité propose de soutenir cette proposition.

La proposition de BMV 92 est acceptée à l'unanimité.

4. Diffusion du PV de l'AD sur le site dans un délai de 60 jours après l'AD

La proposition de BMV92 est acceptée à l'unanimité.

## **15. Honorariat**

Pas de proposition.

## **16. Fixation de la prochaine AD de SVRJS**

La FSGF Vicques se propose pour organiser la prochaine AD, le vendredi 11.06.2010.

## **17. Divers et imprévus**

René Seuret revient sur l' « affaire Brêchet » et demande si Vincent Brêchet aura la possibilité de se défendre et de se faire entendre par le comité.

Serge Jubin précise que le comité s'est référé aux statuts pour prendre sa décision, et qu'il est désormais nécessaire de rendre le règlement CRA conforme aux statuts. Les membres de la CRA sont des mandataires et sont donc formellement désignés par le comité. La décision du comité est susceptible de recours. Les mesures de réforme de l'arbitrage ont été communiquées par courrier aux membres de la CRA, une séance a ensuite été organisée. Le comité a tenu compte des remarques faites lors de cette séance et a réadapté ce document. Ainsi, Vincent Brêchet a pu s'exprimer.

Membre de la CRA, responsable des cours d'arbitres, Cédric Grellier annonce qu'il se réserve le droit de démissionner.

Vincent Brêchet précise qu'il a respecté son cahier des charges, qui est existant. Il n'a fait de tort à personne et ne voulait dénigrer personne. La façon de faire du comité n'est pas normale, seule l'assemblée des arbitres peut le destituer. Il réclame le droit de se défendre.

Serge Jubin explique que l'assemblée des arbitres n'est pas une instance statutaire. Elle ne dispose pas de compétences de désignation des membres de la CRA. Elle peut, par contre, faire des propositions.

Jean-François Waelchli a bien compris que la CRA n'est pas un état dans l'état. Est-ce que ça a bien été expliqué aux arbitres ? Avons-nous cherché une médiation ? Serge Jubin précise que cette situation a bien été analysée et que le comité en assume les conséquences.

Vincent Brêchet précise que tant que le règlement CRA datant de 2006 n'a pas été corrigé, il reste valable. Il rappelle que c'est Madeleine Brêchet qui a fait des remarques incriminées à l'assemblée des arbitres.

Pour donner une nouvelle chance à la médiation, Serge Jubin s'engage à proposer au comité l'organisation d'une entrevue avec Madeleine et Vincent Brêchet, afin notamment de leur permettre de s'exprimer et, pourquoi pas, trouver un arrangement.

Au chapitre des divers encore, il est précisé que les entraînements SAR se dérouleront dans toute la région.

Pour clore l'AD, Serge Jubin donne la parole à Jean-Claude Salomon, chef de l'Office des sports du canton du Jura.

A propos de l'affaire Brêchet, il demande à chacun d'attendre l'entrevue du comité avec Vincent et Madeleine. Il remercie tous les entraîneurs. Il souhaite que chacun garde en tête la promotion de notre sport. Il félicite le comité en place et demande à l'AD de faire confiance à son comité afin de travailler dans la sérénité.

Sans autre question, la séance est levée à 23h15.

Pour le comité, Annelise Chevillat, le 11.08.2009